

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 18 SEPTEMBRE 2018

N° 6

Date de convocation : 06.09.2018

Date d'affichage : 09.10.2018

L'an deux mille dix-huit, le dix-huit septembre à dix-neuf heures quinze, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de M. Pascal CARPENTIER, Maire, assisté de Mmes et MM. Gilbert ROUSSEL, Christophe VERNON, Pascal DARCHE, Monique MERCIER, Nadège CAREME, Nelly DELAHAYE, Aline GRILLE, Guillaume HOOGTERP.

Absents excusés : Mmes et MM. Denis LEROY, Annick BREITENBACH, Yannick CROIX, Roselyne TESSON.

Pouvoirs :

- Mme Annick BREITENBACH a donné pouvoir à M. Gilbert ROUSSEL.
- M. Denis LEROY a donné pouvoir à M. Pascal CARPENTIER.

Secrétaire de séance : M. Gilbert ROUSSEL.

Ordre du Jour :

- CCPN : intégration de nouvelles communes. Délibération.
- Travaux église : devis réfection des bancs. Délibération.
- SIVOS : convention de mise à disposition d'un local par la commune de Vitot au profit du SIVOS EPEVICROS : délibération.
- Urbanisme : demande PC.
- Voirie : travaux d'accès aux propriétés privées.
- Indemnités des Maires : nouvelle délibération.
- Médecin préventive : convention triennale avec le centre de gestion 27. Délibération.
- Ouverture dominicale 2019 du magasin Distri-Center : délibération.

Questions diverses.

1) CCPN : Demande d'intégration des communes de FOUQUEVILLE et BOSC DU THEIL, dans la Communauté de Communes du Pays du Neubourg.

Présentation :

Le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 5214-26, dispose, qu'à titre dérogatoire, une commune peut se retirer de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI), auquel elle adhère, dans la mesure où celui-ci a fusionné avec un autre EPCI, pour rejoindre un autre EPCI, dont le Conseil communautaire a accepté la demande. Cette procédure est conditionnée par l'avis favorable de la majorité qualifiée des communes membres de l'EPCI d'accueil et l'avis simple de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI), sans sa formation restreinte.

Après délibération, le Conseil Municipal de Crosville la Vieille, à l'unanimité :

- DEMANDE la sortie des communes de FOUQUEVILLE et BOSC DU THEIL, de la Communauté de Communes Roumois Seine,

- EMET UN AVIS FAVORABLE à l'intégration des communes de FOUQUEVILLE et BOSC DU THEIL dans la Communauté de Communes du Pays du Neubourg.

Le Conseil Communautaire du Pays du Neubourg, par délibération du 3 septembre 2018, a émis un avis favorable à l'intégration des communes de FOUQUEVILLE et BOSC CDU THEIL.

2) Travaux église : Réfection des bancs.

Monsieur le Maire présente au conseil, le devis de l'entreprise Rémy DESMONTS pour la restauration des bancs de l'église en totalité. Le montant des travaux s'élève à 24 499 € HT.

Après délibération, le conseil à l'unanimité, autorise M. Le Maire à demander une subvention auprès du Conseil Départemental au titre de la restauration des objets mobiliers non classés et à engager les travaux.

3) Convention de mise à disposition d'un local par la commune de Vitot au profil du SIVOS EPEVICROS.

Monsieur le Maire présente au conseil le projet de convention élaboré par la commune de Vitot, en vue de gérer l'utilisation de l'ancienne cantine par le Sivos Epevicros.

Cette autorisation d'occupation est consentie pour toutes activités nécessaires au fonctionnement du Sivos, et perdurera tant que le Sivos détiendra la compétence scolaire.

Après lecture de cette convention, le conseil municipal, à l'unanimité, valide cette dernière et confie à Monsieur le Maire (représentant l'une des 3 communes membres du Sivos) le soin d'autoriser le Président du Sivos Epevicros à signer cette convention avec Monsieur le Maire de Vitot.

4) Urbanisme : Demande de permis de construire.

Teillage du Plateau du Neubourg :

- Construction d'un bâtiment pour l'extension de l'activité de Teillage avec locaux sociaux,
- Création d'un bassin d'infiltration.
- Création de nouveaux silos.

Surface créée : 5 183 m²

5) Voirie : travaux d'accès aux propriétés privées.

Monsieur le Maire rappelle au conseil que les bordures de trottoirs facilitent l'accès aux propriétés privées sans endommager les véhicules. Cependant, certains riverains demandent que soient faits des travaux afin de rabaisser le profil de la bordure d'accès. En accord avec la communauté de communes, ces travaux ne peuvent être faits que par la commune et seront traités au cas par cas, si des défauts de mise en œuvre des bordures sont avérés.

6) Objet : Indemnités de fonction des élus locaux.

Monsieur le Maire informe qu'il convient de délibérer sur le montant des indemnités des élus locaux qui doit être basé sur l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

Pour rappel, les indemnités du Maire d'une commune de moins de 1 000 habitants ne peuvent être inférieures au montant autorisé par la loi (nouvelles modalités au 1^{er} janvier 2016). A ce titre, les maires

bénéficient à titre automatique de l'indemnité de fonction fixée au montant maximal de l'indice brut terminal en vigueur.

Le calcul des indemnités des 3 adjoints sera basé sur l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique, au taux de 7.94% validé lors de l'installation du conseil municipal (voir délibération du 17 avril 2014).

Le conseil municipal prend bonne note de cette information et accepte de baser le calcul des indemnités des élus locaux sur la valeur annuelle de l'indice brut terminal de la fonction publique en vigueur.

7) Objet : Convention d'adhésion au service médecine du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de l'Eure. Autorisation.

Monsieur le Maire expose que la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, article 25 (2^{ème} et 4^{ème} alinéas) autorise les Centres de Gestion à passer des conventions pour l'exercice de missions **facultatives**. Un service Médecine est proposé aux collectivités et établissements. Une convention portant sur les modalités d'exercice de la mission afférente doit être établie. Elle sera mise en œuvre dès signature par les parties. Monsieur le Maire présente le projet de convention.

Après lecture de la convention et délibération, le conseil municipal à l'unanimité :

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention avec le Centre de Gestion de l'Eure et ce, conformément à l'exemplaire exposé ci-après.
- AUTORISE Monsieur le Maire à toutes formalités afférentes.

8) Objet : Autorisation d'ouverture du magasin DISTRI-CENTER, 5 dimanches en 2019.

Monsieur le Maire informe le conseil que le magasin DISTRI-CENTER situé sur la zone artisanale, demande l'autorisation d'ouvrir le magasin au public, 5 dimanches en 2019. La liste des dates proposée est la suivante :

Pour les soldes :

- 13 janvier 2019
- 30 juin 2019

Pour la rentrée :

- 8 septembre 2019

Pour les fêtes :

- 15 décembre 2019
- 22 décembre 2019

Après délibération et vote à main levée, il en résulte :

- 8 voix pour, + 2 pouvoirs.
- 1 voix contre.

A la majorité, le conseil autorise Monsieur le Maire à donner son accord pour l'ouverture du magasin DISTRI-CENTER aux dates précitées.

QUESTIONS DIVERSES :

Panneaux de rues : Un devis est présenté au conseil pour le remplacement et la création de panneaux de rues, soit 11 panneaux au total. Le montant du devis s'élève à 1 472.80 € HT.

Le conseil à l'unanimité accepte ce devis.

Offres de service de La Poste :

Monsieur le Maire informe le conseil que La Poste offre de nouveaux services aux communes :

- Réalisation d'un nouveau plan d'adressage

- Réalisation d'un plan du cimetière communal avec recensement des tombes et rappel des dates de fin de concession...

Le Conseil ne donne pas suite à ces propositions.

Fibre optique : Réception des travaux en fin d'année. Fibre optique accessible aux utilisateurs ensuite par l'intermédiaire des opérateurs.

Projet de réalisation d'un bassin de rétention sur terrain (Propriété Hoogterp) route d'Iville :

Monsieur le Maire rappelle au conseil qu'un projet de bassin de rétention d'eau est à l'étude afin de récupérer les eaux de pluie provenant du bassin versant, qui occasionnent des inondations en cas de forte pluie dans les propriétés aux abords de la RD 24 et route d'Iville. Le conseil autorise Monsieur le Maire à négocier l'achat d'une partie du terrain concerné, avec les propriétaires, pour réaliser le bassin. Affaire à suivre...

Voirie rue des Jonquilles : Les propriétaires de maisons d'habitation situées rue des Jonquilles, installés depuis plusieurs années, demandent l'aménagement de la voirie dans le lotissement. Cette requête sera adressée au propriétaire du lotissement afin d'avancer le projet de travaux. Les propriétaires de terrain en attente de construction seront contactés afin de négocier une garantie de protection de la voirie pour les dommages éventuels occasionnés lors des futures constructions.

Randonnée citoyenne par l'association « Les Souliers Crosvillais » le 14/09/2018 : collecte de 15 kg de déchets par km, sur la commune de Crosville !

Inauguration du retable dans l'église le 15/09/2018 : tous les financeurs étaient présents à la manifestation, mais peu de Crosvillais.

Fin de la séance.

Prochaine réunion du Conseil Municipal : MARDI 6 NOVEMBRE 2018 à 19h 15.